Publications périodiques

Comptes annuels

BPE

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 144 462 900,00 €.
Siège social : 62 rue du Louvre, 75002 Paris
384 282 968 R.C.S. Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2020 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 28 mai 2021

I. — Bilan
(En milliers d'euros)

Actif	Exercice n	Exercice n-1
Caisse, banques centrales, CCP	199	104
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	724 227	554 790
Opérations avec la clientèle	3 876 059	3 439 100
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participation et autres titres détenus à long terme	1 108	781
Parts dans les entreprises liées	740	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	10 869	11 185
Immobilisations corporelles	6 606	7 534
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	51 460	46 278
Comptes de régularisation	22 496	21 969
Total de l'actif	**4 693 764**	**4 081 742**

Passif	Exercice n	Exercice n-1
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	2 960 028	2 763 513
Opérations avec la clientèle	1 526 677	1 133 375
Dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs	10 262	12 007
Comptes de régularisation	35 600	34 768
Provisions pour risques et charges	2 681	2 592
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	-	-
Capitaux propres hors FRBG	**158 516**	**135 487**
• Capital souscrit	103 057	102 411
• Primes d'émission	627	627
• Réserves	9 492	8 478
• Écart de réévaluation	-	-
• Provisions règlementées et subventions d'investissement	-	-
• Report à nouveau	23 050	5 557
– *Report à nouveau*	*23 050*	*5 557*
– *Acomptes sur dividendes*	-	-
• Résultat en instance d'affectation	-	-
• Résultat de l'exercice	22 289	18 414
Total du passif	**4 693 764**	**4 081 742**

Hors bilan au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Exercice n	Exercice n-1
Engagements donnés		
Engagements de financement	272 993	257 237
Engagements de garantie	4 627	3 350
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
– *Engagements reçus d'établissements de crédit*		
Engagements de garantie	1 248 314	1 186 866
– *Engagements reçus d'établissements de crédit*	*1 248 314*	*1 186 866*
Engagements sur titres	-	-

II. — Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice n	Exercice n-1
+ Intérêts et produits assimilés	60 102	56 300
- Intérêts et charges assimilées	-19 900	-21 947
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
+ Produits sur opérations de location simple	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	6	14
+ Commissions (produits)	93 742	88 269
- Commissions (charges)	-19 433	-18 470
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-119	-37
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimiles	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	699	349
- Autres charges d'exploitation bancaire	-320	-348
+ Produit net bancaire	**114 776**	**104 129**
- Charges générales d'exploitation	-75 641	-71 403
- Dotation aux amortissements & provisions s/immobilisations corporelles & incorporelles	-3 591	-4 018
Résultat brut d'exploitation	**35 544**	**28 708**
- Coût du risque	-1 965	-361
Résultat d'exploitation	**33 578**	**28 348**
+/- Gains ou pertes sur actif immobilisé	-870	-38
Résultat courant avant impôt	**32 708**	**28 309**
Résultat exceptionnel	-	-
- Impôt sur les bénéfices	-10 419	-9 895
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
Résultat net	**22 289**	**18 414**

III. — Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 44 525 683.72 euros composé de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	22 289 001.15 €
- Dotation à la réserve légale :	-813 509.04 €
+ Report à nouveau antérieur :	23 050 191.61 €
Bénéfice distribuable :	**44 525 683.72 €**

et décide de l'affecter de la manière suivante :

au titre de dividende :	44 382 396.00 €
au report à nouveau :	143 287.72 €
Total	**44 525 683.72 €**

Elle fixe en conséquence le dividende à 2.36 euros pour chacune des 18 806 100 actions qui composent le capital social.

Ce dividende est éligible le cas échéant, à l'abattement mentionné au 2° point du paragraphe 3 de l'article 158 du code général des Impôts, en fonction de la qualité du bénéficiaire de la distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2021.

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes suivants, tous éligibles à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du Code général des impôts ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Montant distribué	Dividende par action
2019	0 €	0.00 €
2018	13 479 697 €	0.77 €
2017	14 335 002 €	0.82 €

IV. — Annexes aux comptes arrêtés au 31/12/2020

I. <u>Faits significatifs</u>

L'exercice 2020 a été marqué par la crise de la Covid 19. Cette crise a eu plusieurs types d'impact, notamment sur le PNB, charges et coût du risque.
En mai 2020, apport par SF2, filiale de la Banque Postale de 25 000 actions de la société La Banque Postale Immobilier Conseil.

<u>Évènements postérieurs à la clôture</u>

Néant.

II. Principes et méthodes comptables

Les comptes ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément aux dispositions applicables aux établissements de crédit agréés en qualité de banque (règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 qui reprend en un seul texte l'ensemble de la réglementation comptable applicable aux établissements bancaires, tout en laissant les prescriptions comptables inchangées).

2.1 Immobilisations et frais d'établissement (cf. Tableau 6)

Les immobilisations figurent au coût historique, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire. Les principaux mouvements en 2020 concernent le poste des immobilisations corporelles, qui a enregistré divers travaux de rénovation de certains de nos points de vente (701 K€) et l'acquisition de divers matériels et mobiliers (74 K€). Le montant des logiciels entrés au bilan s'élève à 1 186K€ et les immobilisations incorporelles en cours correspondant aux projets informatiques représentent 1 748 K€. Par ailleurs, concernant les immobilisations incorporelles, et plus précisément le fonds de commerce EPC (portefeuille de clientèle « assurances-vie externes »), un nouveau test de dépréciation a été pratiqué et a permis de valider la valeur de l'actif figurant au bilan. Concernant le poste droit au bail, 2 agences ont été sorties pour 352 k€. Une reprise sur dépréciation de 274 k€ a été constatée.

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10 modifié par le règlement CRC 2003-07 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Fonds de commerce	12 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
Installations générales et Agencements	3 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier	10 ans
Autres matériels	5 ans
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans, Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
MOA	5 ans

2.2 Autres actifs/passifs et comptes de régularisation (cf. tableaux 7 et 8)

Le poste « Autres Actifs », qui s'élève à 51 460 K€, est composé essentiellement :

- de créances sur l'État pour 112 K€
- des débiteurs divers pour 42 152 K€ (40 119 K€ qui enregistre toutes les opérations ayant un impact espèces sur la gestion sous mandat BPE notamment achat/vente, souscription/rachat, remise SEPA, dépôt et retrait par virement…)
- des primes épargne logement à percevoir pour 189 K€
- d'autres dépôts de garantie versés pour 591 K€
- des primes à étaler s'agissant des caps de couverture négociés auprès de La Banque Postale pour 1 628 K€.
- Fournisseurs d'immobilisation pour 1 K€
- Clients et carte business pour 6 774 K€
- Acompte sur salaire pour 9 k€
- Divers pour 4 K€

Les « comptes de régularisation actif » qui s'élèvent à 22 496 K€ sont principalement représentatifs de remises de chèques non encore dénouées dans les circuits interbancaires pour 874 K€, de charges constatées d'avance pour 357 K€ (dont des instruments financiers à terme correspondant aux soultes non amorties des anciens caps de couverture réassignés pour 32 K€), de produits à recevoir pour 20 013 K€ (majoritairement de commissions) et de comptes de régularisation en attente 1 252 K€.

Les « Autres passifs » qui s'élèvent à 10 262 K€ comprennent, pour l'essentiel, d'autres charges fiscales et sociales pour 3 206 K€, divers impôts et taxes pour 2 174 K€, divers impôts liés à la fiscalité directe pour 2 283 K€, divers fournisseurs et autres créditeurs divers pour 2 599 K€.

Les « comptes de régularisation passif » qui s'élèvent à 35 600 K€, sont constitués de manière prépondérante de diverses charges d'exploitation et commissions à payer pour 25 210 K€ (dont 10 410 K€ de provisions de congés payés, 8 805 K€ de charges à payer Groupe et 5 995K€ de charges à payer hors groupe), de comptes indisponibles sur opérations de recouvrement pour 659 K€, d'intérêts perçus d'avance sur prêts pour 91 K€, de comptes de passages SEPA pour 2 340 K€ et de divers autres comptes de régularisations pour 7 300K€.

2.3 Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées conformément au Livre II, Titre 3 du Règlement ANC n °2014-07 (cf. tableaux 9 et 10)

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées dès que la valeur de participation est inférieure à la valeur d'utilité desdits titres.

L'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2020 a approuvé l'apport en nature par SF2, filiale de la Banque Postale de 25 000 actions de la Société La Banque Postale Immobilier Conseil au profit de BPE. LBPIC est donc une filiale détenue à 100 % par BPE.

- **Autres immobilisations financières**

Ce poste comprend le stock de contribution au mécanisme de garantie des dépôts. Ce stock est composé de certificats d'associés et de certificats d'association, pour un total de 1 108 K€.

Suite au rachat de Visa Europe par Visa Inc., BPE est titulaire de 1 234 actions valorisées à 1 euro.
À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes feront l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.4 Provisions pour risques & charges (cf. Tableau 12)

Ce poste est majoritairement constitué des provisions pour litiges et autres risques opérationnels qui s'affichent à 2 681 K€ au 31 décembre 2020.

Provision Épargne-Logement

Les Comptes Épargne-logement (CEL) et les Plans Épargne-logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Conformément au règlement de l'ANC 2014-07 livre II Titre 6, une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle. Le montant de cette provision s'élève à 222 K€ au 31 décembre 2020.

Afin de regrouper les sites centorial et Louvre, la décision d'un déménagement a été actée et a entrainé la constitution d'une provision de 500 k€.

2.5 Capitaux propres et réserves (cf. Tableau 5)

2.6 Engagements hors-bilan (cf. Tableau 16)

- **Engagements sur Titres**

Les opérations sur titres avec service de règlement et de livraison différés ne sont plus pratiquées depuis décembre 2017.

- **Engagements sur instruments financiers à terme**

Les engagements sur instruments financiers à terme sont comptabilisés conformément au Livre II, Titre 5 du Règlement ANC n °2014-07 (cf. Tableau 16).

En ce qui concerne les engagements sur instruments de taux d'intérêt, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats fermes.

- **Enregistrement des produits et des charges**

Conformément aux règles édictées par le plan comptable général, les produits rattachés à l'exercice sont les produits acquis à cet exercice (y compris les produits à recevoir et sous déduction des produits perçus d'avance). Toutefois, on distingue les intérêts qui sont comptabilisés *prorata temporis* et les commissions qui sont enregistrées, pour l'essentiel, selon la période de réalisation de la prestation correspondante. En ce qui concerne les charges d'exploitation, le rattachement à l'exercice s'opère principalement par rapport à la notion de consommation de l'exercice (y compris charges à payer et déduction des charges constatées d'avance).

2.8 Prêts et créances et risques de crédit (Règlement N°2002- 03 du Comité de la Réglementation Comptable modifié par le Règlement CRC 2005-03 puis par le CRC 2007-06 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de Réglementation Bancaire et Financière) (cf. Tableau 14)

Ce règlement concerne toutes les opérations génératrices d'un risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, titres à revenus fixes, engagements par signature et instruments financiers).

Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette contrepartie par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

Prêts

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Encours douteux :

Sont classées en « encours douteux », les créances pour lesquelles un risque de non- recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des conditions suivantes :

- Situation irrégulière (comptes débiteurs irréguliers ou prêts avec échéances impayées) depuis plus de 90 jours pour tous types de crédits.
- Dossiers de surendettement et procédures collectives.
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.
Lorsque les paiements des échéances ont repris de manière régulière, les créances sont reclassées en « encours sains », après une période probatoire de 3 mois.
Il convient de noter que depuis le mois d'octobre 2020, les calculs de déclassement ou de sortie du défaut sont réalisés au niveau groupe par LBP.

Tout prêt restructuré est déclassé en défaut pendant un an.

Encours douteux compromis :

Sont qualifiés « d'encours douteux compromis » les créances dont la déchéance du terme est prononcée. Par ailleurs le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.

Encours sensibles :

Il s'agit des prêts immobiliers, présentant un montant à un impayé de plus de 30 jours et de moins de 90 jours. Ces dossiers ne sont pas encore déclassés en défaut.

Dépréciation :

Les créances relatives aux douteux compromis font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle. Cette dépréciation est constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déchus garantis par une sûreté réelle, une expertise du bien reçu en garantie est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner. Lorsqu'il n'y a pas de garantie ou bien uniquement la présence d'une caution solidaire de personne physique les encours douteux compromis sont dépréciés intégralement.

Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse et, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base collective par typologie de garantie. Il s'agit du périmètre des dossiers douteux et des dossiers sensibles :

- Les dossiers douteux sont provisionnés sur la base d'une probabilité de perte observée sur le portefeuille ;
- Les dossiers sensibles sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassement au contentieux, cette dernière étant calculée sur observation d'historiques.

L'actualisation des flux recouvrables pour les prêts immobiliers est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. La durée prise en compte dans le calcul de l'effet d'actualisation est la durée moyenne de remboursement de la créance douteuse ou litigieuse. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif.

Les intérêts sur encours douteux et douteux compromis comptabilisés en produits font l'objet de dépréciations pour leur intégralité.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « coût du risque ». Les dotations et reprises de dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux sont présentées dans le « Produit Net Bancaire ».

Mise à jour des estimations :

Sur l'exercice 2020, les paramètres de calcul des dépréciations sur les encours sensibles et douteux ont été mis à jour :

- Sensible :

– Le taux de probabilité de contentieux est de 17 %

- Douteux :

– Le taux de perte en cas de défaut des crédits immobiliers avec garantie hypothécaire est de 6,33 %.

La durée d'actualisation est de :

- pour les dossiers garantis par une caution personne morale ou nantissement de placement : durée de 9 mois ;
- pour les dossiers garantis par une hypothèque, durée de 4,5 ans ;
- pour les dossiers douteux compromis, la durée d'actualisation est de 2,4 ans.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le montant total des dépréciations des créances sensibles, douteuses et douteuses compromises s'élève à 27 960 K€.
Le montant des pertes couvertes par provisions s'élève à 5 652 K€ et celles non couvertes à 713 K€. La récupération sur créances amorties s'élève à 84 K€.

Répartition du coût du risque (hors risques en intérêts)

K€	S/établissements de crédit	S/la clientèle	S/portefeuille titres	S/autres
Dotations & pertes	-	- 10 248	-	
Reprises & récupérations	-	8 283	-	
Net	-	-1 965	-	

2.9 Garanties

Au 31 décembre 2020, les principales garanties dont bénéficient nos engagements au titre des prêts immobiliers sur le marché des particuliers sont majoritairement des hypothèques de premier ou second rang et le recours à des organismes de cautionnement.

2.10 Commissions reçues et commissions d'apporteurs d'affaires versées à l'occasion de l'octroi d'un crédit

Conformément aux dispositions édictées par le règlement de L'ANC 2014-07 dans le livre II- Titre 1, les commissions perçues et les commissions d'apporteurs d'affaires versées à l'occasion de l'octroi d'un crédit sont étalées sur la durée de vie effective de ce crédit. BPE a opté pour la méthode dite "alternative", c'est-à-dire au prorata du capital restant dû.

2.11 Méthode de valorisation fonds de commerce

Le fonds de commerce EPC fait l'objet d'un amortissement depuis le 1er janvier 2016 sur une durée de 12 ans. Lors de chaque arrêté, la banque calcule, pour les clients d'origine, une valorisation en fonction du produit net bancaire annuel dégagé. Dans l'hypothèse où ce calcul aboutirait à constater une dépréciation par rapport au montant figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

2.12 Résultat exceptionnel

Ce poste n'a pas enregistré de mouvement durant l'exercice.

2.13 Étalement des primes payées sur CAPS

Conformément à l'Article 5 de l'instruction CB 94-04, BPE étale comptablement les primes des caps achetées dans le cadre de la réduction de son risque de taux résultant des engagements de crédits clientèle à taux plafonnés et payés intégralement à l'invitation.

BPE a également opté pour l'amortissement des soultes de résiliation résultant de la réassignation de son stock de caps vendus par Crédit Mutuel Arkéa à La Banque Postale.

Lors d'une cession, les primes restant à étaler sont soldées directement en charge si les éléments couverts n'existent plus, sinon les primes continuent d'être étalées.

III. Autres informations

3.1 Engagements de retraite

On notera que BPE applique depuis le 1er janvier 2005 la recommandation 2003 R 01 du CNC du 1er avril 2003, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.
Les régimes de retraites peuvent être des régimes à cotisation définie ou des régimes à prestation définie. Les régimes à cotisation définie ne comportent aucun engagement sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « autres services extérieurs». Les régimes à prestation définie désignent des régimes pour lesquels existe un engagement d'assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions » et peuvent faire l'objet d'une couverture externe.
Pour ce qui concerne notre établissement seule sont concernées les indemnités de fin de carrière, l'engagement total au 31 décembre 2020 à ce titre s'élève à 2 937 K€ en gestion externe.

Selon l'estimation faite à la clôture, les cotisations versées dans le cadre de notre contrat d'externalisation couvrent notre engagement et un versement complémentaire de 937 K€ est nécessaire au 31 décembre 2020.

Les médailles du travail sont enregistrées à un poste de provision, d'un montant de 610 K€ au 31 décembre 2020.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation brut de 0,20 %, un taux de rotation des effectifs de 6.83 % et un taux de revalorisation des salaires de 1 % pour les cadres et 1 % pour les non cadres. Les tables de mortalité utilisées sont TF 00-02 et TF 00-02.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. BPE a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brut au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

3.2 Fonds pour risques bancaires généraux

Le montant du fonds pour risques bancaires généraux, qui a pour vocation de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire est nul au 31 décembre 2020.

3.3 La gestion du risque de taux

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du 03/11/2014, la gestion du risque de taux ainsi que celle du risque de liquidité de BPE s'effectue sur la base d'une politique de La Banque Postale.

3.4 Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 10 427 631 € au 31 décembre 2020.

Une convention d'intégration fiscale a été signée avec le groupe La Poste à effet au 1er janvier 2014.

3.5 Effectif moyen inscrit

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	324	5
Techniciens	73	0
Total	**397**	**5**

3.6 Informations en matière de rémunérations

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration est nul pour l'année 2020.

3.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Présentés en € - HT	Honoraires de commissaires aux comptes	Honoraires des services autres que la certification des comptes
KPMG S. A	70 270	-
PricewaterhouseCoopers Audit	67 530	-
Total	**137 800**	**-**

3.8 Consolidation

L'ensemble des comptes fait l'objet d'une consolidation par intégration globale par La Banque Postale.

Tableau n°1 : Emplois et ressources selon la durée restant à courir

(En milliers d'euros)	Montants non ventilés	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+5 ans	Total
Emplois						
Créances sur les établissements de crédit	***600 581***	***12 777***	***-***	***-***	***110 869***	***724 227***
• À vue :	599 933					**599 933**
• À terme :						
– Comptes et prêts	-	12 777	-	-	110 869	**123 646**
– Créances rattachées	648					**648**
Créances sur la clientèle	***223 507***	***81 258***	***202 062***	***1 031 216***	***2 338 016***	***3 876 059***
• À vue :	170 010					**170 010**
• À terme :						
• Autres concours à la clientèle :	53 498	81 258	202 062	1 031 216	2 338 016	**3 706 049**
– Crédits à la clientèle	-	81 258	202 062	1 031 216	2 338 016	**3 652 552**
– Valeurs non imputées	104					**104**
– Créances douteuses	51 986					**51 986**
– Créances rattachées	1 407					**1 407**
Ressources						
Dettes envers les établissements de crédit	***2 948***	***97 458***	***253 173***	***1 197 831***	***1 408 619***	***2 960 028***
• À vue :	1 249					**1 249**
• À terme :						
– Comptes et emprunts		97 458	253 173	1 197 831	1 408 619	**2 957 081**
– Valeurs données en pension		-	-	-	-	**-**
– Dettes rattachées	1 698					**1 698**
Comptes créditeurs de la clientèle	***1 376 137***	***129 577***	***7 683***	***9 988***	***3 293***	***1 526 677***
Comptes d'épargne à régime spécial et comptes sur livrets	***502 796***	***19 036***	***7 589***	***9 966***	***3 293***	***542 679***
• À vue :	433 316					**433 316**
• À terme						
– Comptes créditeurs à terme	68 752	19 036	7 589	9 966	3 293	**108 636**
– Dettes rattachées	727					**727**
Autres dettes	***873 341***	***110 541***	***94***	***22***	***-***	***983 998***
• À vue :	873 316					**873 316**
• À terme :						
– Comptes créditeurs à terme	-	110 541	94	22	-	**110 657**
– Dettes rattachées	25					**25**
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	**-**
– Bons de caisse		-	-	-	-	**-**
– Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-			**-**
– Dettes rattachées	-					**-**

Tableau n°2 : Ventilation des emplois et ressource

(En milliers d'euros)	Entreprises liées		Entreprises lien de participation	Autres	Total
	Amont	Aval			
Emplois					
Créances sur les établissements de crédit	***563 461***	***-***	***-***	***160 767***	***724 227***
– À vue	439 167	-		160 767	**599 933**
– À terme	124 294			-	**124 294**
Créances sur la clientèle	***-***	***-***	***-***	***3 876 059***	***3 876 059***
– Autres concours à la clientèle				3 706 049	**3 706 049**
– Comptes ordinaires débiteurs				170 010	**170 010**
Actions et autres titres à revenu variable	***-***	***-***	***-***	***-***	***-***
– Titres de placement	-			-	**-**
Ressources					
Dettes envers les établissements de crédit	***2 958 871***	***-***	***-***	***1 157***	***2 960 028***
– À vue	92			1 157	**1 249**
– À terme	2 958 779			0	**2 958 779**
Opérations avec la clientèle	***-***	***-***	***-***	***1 526 677***	***1 526 677***
Comptes d'épargne a régime spécial et comptes sur livrets	***-***			***542 679***	***542 679***

– À vue				433 316	**433 316**
– À terme				109 363	**109 363**
Comptes créditeurs de la clientèle		-	-	***983 998***	***983 998***
– Autres dettes, à vue	-			873 316	**873 316**
– Autres dettes, à terme		-		110 681	**110 681**
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
– Bons de caisse				-	-
– Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-			-	-

Tableau n°3 : Détail des créances et des dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Actif Créances	Passif Dettes
Établissements de crédit	**648**	**1 698**
– À vue	-	-
– À terme	648	1 698
Clientèle	**1 858**	**1 721**
– Autres concours à la clientèle	289	
– À vue	451	970
– À terme	1 118	751
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres passifs		**17**
Dettes représentées par un titre		
– Bons de caisse		
– Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		-

Tableau n°4 : Diverses informations

(en milliers d'euros)	Montant
Détail des provisions pour dépréciation portées en diminution de l'actif	**28 149**
Créances sur la clientèle	**27 901**
– Autres concours à la clientèle	27 350
– Comptes ordinaires débiteurs	552
Autres	**247**
– Actions et autres titres à revenu variable	-
– Débiteurs divers	-
– Stock immeubles MDB	-
– Immobilisations corporelles	19
– Immobilisations incorporelles	228
Mouvements sur le compte "Fonds pour risques bancaires généraux"	-
Dotations	
Reprises	

Tableau n°5 : Variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Situation au 31 décembre 2019	Affectation du résultat 2019	Distribution	Réduction capital	Augmentation capital	Résultat au 31 décembre 2020	Situation au 31 décembre 2020
Capital	102 411			-92 782	93 429		103 057
Réserve légale	8 478	921			93		9 492
Réserve spéciale p. v.l.t.	-						-
Réserve générale	-						-
Prime d'émission	-						-
Prime de fusion	627						627
Report à nouveau	5 557	17 494					23 050
Acompte sur dividende	-						-
Fonds pour risques bancaires généraux	-						-
Distribution	-		-				-
Résultat	**18 414**	**-18 414**				**22 289**	**22 289**
	135 487	**-**	**-**	**-92 782**	**93 522**	**22 289**	**158 516**

Titres composant le capital social

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale	Étendue des droits
Actions ordinaires	18 806 100	5,48 euros	- droit aux bénéfices - droit aux décisions d'assemblées

Tableau n°6 : Immobilisations corporelles, incorporelles et autres charges à repartir : état des mouvements par catégorie

Nature immobilisations (en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Acquisitions	Transferts	Cessions	Valeurs brutes	Amortissements ou provisions				Net bilan
	01/01/2020				31/12/2020	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020	31/12/2020
Total incorporelles	**21 372**	**2 935**		**844**	**23 463**	**10 188**	**2 680**	**274**	**12 594**	**10 869**
Autres immobilisations incorporelles	***13 861***	***2 935***		***492***	***16 304***	***6 757***	***2 354***	***-***	***9 110***	***7 193***
Logiciel-4419007	13 154	1 186		112	14 228	6 739	2 354		9 093	5 135
Moa-logiciels crées en interne amadeus-4419006	17				17	17	-		17	-
Immobilisations incorporelles en cours/logiciels	690	1 748		380	2 058				-	2 058
Sous-total fonds commercial	***7 511***	***-***	***-***	***352***	***7 159***	***3 431***	***326***	***274***	***3 483***	***3 676***
Fonds de Commerce+ dt entrée	1 456				1 456	1 398			1 398	58
Droit au bail	2 059			352	1 706	502		274	228	1 478
Total droits au bail	***3 514***	***-***	***-***	***352***	***3 162***	***1 900***	***-***	***274***	***1 626***	***1 536***
Fonds de commerce (EPC)	3 997				3 997	1 531	326		1 857	2 140
Fonds de commerce (Boissy finances)	0				0				-	0
Total fonds commercial	***3 997***	***-***	***-***	***-***	***3 997***	***1 531***	***326***	***-***	***1 857***	***2 140***
Total corporelles	**25 498**	**775**	**-**	**1 836**	**24 437**	**17 964**	**1 185**	**1 318**	**17 831**	**6 606**
Terrains	171				171				-	171
Terrains	**171**				**171**				**-**	**171**
Constructions	2 401				2 401	2 023	63		2 086	316
Gros œuvre bâtiments exploitation	1 045			135	910	321	40	38	323	586
Frais d'acquisition bâtiment exploitation	306				306	306			306	-
Clos couvert exploitation	660	184		69	776	177	26	21	182	594
Total gros œuvres	**4 413**	**184**	**-**	**204**	**4 393**	**2 827**	**129**	**59**	**2 897**	**1 496**
Frais d'installation	4 828			268	4 561	4 780	17	268	4 530	31
Frais d'installation (manuel)	48				48	48			48	-
Lots techniques bâtiments d'exploitation	-				-	-			-	-
Agencements professionnels	1 984	134		100	2 018	1 181	128	55	1 253	765
Agencements bâtiments d'exploitation	12 047	305		1 194	11 157	7 557	782	871	7 468	3 690
Matériel de télésurveillance	481	77		45	513	396	50	44	402	111
Total inst générale, agencements, aménagements	**19 388**	**517**	**-**	**1 607**	**18 297**	**13 963**	**977**	**1 238**	**13 701**	**4 596**
Matériel informatique	70	14			85	45	10		55	29
Matériel imprimerie reprographie	1				1	1			1	-
Autres matériel	72			1	71	71	0	1	71	0
Autres immos corporelles diverses (tableaux)	36	2			38	19			19	18
Matériel de transport	-			-	-	-		-	-	-
Total autres immo corporelles et assimilées	**179**	**16**	**-**	**1**	**194**	**137**	**10**	**1**	**146**	**48**
Mobilier	1 154	56		22	1 188	881	53	19	916	272
Matériel	194	2		2	194	156	16	1	171	23
Total matériel, mobilier	**1 348**	**58**	**-**	**24**	**1 382**	**1 038**	**69**	**20**	**1 087**	**295**
	46 871	**3 710**	**-**	**2 681**	**47 900**	**28 152**	**3 865**	**1 592**	**30 425**	**17 475**

Tableau n°7 : Bilan actif : ventilation de divers postes

(en milliers d'euros)	Montant
Ventilation des autres actifs	**51 460**
Débiteurs divers	49 829
Comptes de stock et emplois divers	1 631
Ventilation des comptes de régularisation	**22 496**
Comptes d'encaissement	874
Autres charges à répartir	-
Charges constatées d'avance	357
Autres produits à recevoir	20 013
Comptes de régularisation divers	1 252

Tableau n°8 : Bilan passif : ventilation de divers postes

(en milliers d'euros)	.Montant
Ventilation des autres passifs	**10 262**
Comptes de reglt relat. aux opér. sur titres	-
Créditeurs divers	10 262
Ventilation des comptes de régularisation	**35 600**
Comptes d'encaissement	3 000

Produits constatés d'avance	91
Charges à payer	25 210
Comptes de régularisation divers	7 299
Ventilation des provisions pour risques et charges	**2 681**
Risques déductibles	1 513
Risques non déductibles	1 169
Ventilation des réserves	**9 492**
Réserve légale	9 492
Autres réserves	-

Tableau n° 9 : Opérations sur titres

Nature des titres (en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Acquisitions	Cession ou transfert	Valeurs brutes	Nb titres détenus	% kde sté émettrice	Provisions				Net bilan
	01/01/2020			31/12/2020			01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020	
Total PCEC 3****	-	-	-	-			-	-	-	-	-
Actions et aut. Titres à rev. Fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-			-	-	-	-	-
Total PCEC 4****	**781**	**1 067**	-	**1 848**			-	-	-	-	**1 848**
Participations et activité de portef.	**0**	-	-	**0**			-	-	-	-	**0**
Autres participations	0			0			-			-	0
S.G.F.G.A.S	0			0	0						0
Parts dans les entreprises liées	-	**740**	-	**740**			-	-	-	-	**740**
LBPIC	-	740		740	25	0					740
Autres immobilisations financières	**781**	**327**	-	**1 108**			-	-	-	-	**1 108**
Certificats d'association fonds de garantie	229			229							229
Certificats d'associés fonds de garantie	551	327		878							878
Visa	1			1	1						1
Créances rattachées	-	-	-	-			-	-	-	-	-
Total général	**781**	**1 067**	-	**1 848**			-	-	-	-	**1 848**

Tableau n° 10 : Ventilation entre les portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

Différentes natures de titres	Cotés	Non cotés	Plus-value latente	Moins-value latente
Effets publics et assimilés				
Titres d'investissement				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres de placement		Néant		
Actions et autres titres à revenu variable				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actions propres				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Tableau n° 11 : Ventilation des charges générales d'exploitation

Nature (en milliers d'euros)	Montant
Salaires et traitements	24 644
Charges de retraite	3 857
Autres charges sociales	9 543
Intéressement et participation des salariés et abondement PEE	2 992
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 890
Total frais de personnel	**44 926**
Autres frais administratifs	30 716
Total des charges générales d'exploitation	**75 641**

Tableau n° 12 : État des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Provisions au 31/12/2019	À constituer au 31/12/2020	Utilisées au 31/12/2020	Disponibles au 31/12/2020	Provisions au 31/12/2020
Risques déductibles	13	48		13	48
Pertes et changes déductibles	611	-		1	610
Litiges	1 061	31	15	332	745
Impôts et pénalités déductibles		-		-	-
Impôts et pénalités non déductibles		-		-	-
Indemnités de départ et prud'hommes	100	50		100	50

Risques engagement clientèle	-	59		-	59
Épargne Logement non déductibles	384	-		162	222
Pertes et charges non déductibles	423	946		423	946
Total risques	**2 592**	**1 134**	**15**	**1 031**	**2 681**

— État des provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne logement

(en milliers d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne	**43 195**	**222**	**41 247**	**384**
Plans épargne-logement	38 490	211	36 879	380
– Ancienneté de moins de 4 ans	2 235	12	4 855	50
– Ancienneté de 4 à 10 ans	24 091	132	21 276	219
– Ancienneté de plus de 10 ans	12 164	67	10 748	111
Comptes épargne-logement	4 705	11	4 368	4
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement	**58**		**95**	**1**
Plans épargne-logement				
Comptes épargne-logement	58		95	1

Tableau n° 13 : Commissions au 31/12/2019

Nature (en milliers d'euros)	Charges	Produits
Commissions s/op. avec ets de crédit	0	-
Commissions s/op. avec la clientèle	-	2 076
Commissions s/op. sur titres	-	-
Commissions s/op. de change	-	1
Commissions s/op. s/instruments financiers à terme	-	3
Commissions s/prestations de services pour compte de tiers	-2 070	39 501
Commissions s/gestion sous mandat (GSM)	-17 364	52 161
Commissions autres	-	-
Total	**-19 433**	**93 742**

Tableau n° 14 : Risque de crédit - ventilation par type de contrepartie des clients douteux et douteux compromis

Ventilation par type de contrepartie segmentation (en milliers d'euros)	Encours Bruts		Douteux				Douteux Compromis			
			Brut		Dépréciations		Brut		Dépréciations	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Particuliers	2 059 780	2 038 515	21 265	12 817	- 4 378	-3 974	37 624	38 109	-18 853	-21 780
Autres entreprises financières	33 756	39 864	-	0	-	-0	-	-	-	-
Sociétés non financières (entreprises)	1 810 425	1 392 933	11 529	4 311	-322	-243	10 387	14 723	-4 317	-6 103
Secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**3 903 961**	**3 471 312**	**32 795**	**17 128**	**-4 701**	**-4 217**	**48 010**	**52 832**	**-23 170**	**-27 883**

Tableau n° 15 : Détail des produits et charges d'intérêts

Nature (en milliers d'euros)	Charges	Produits
Établissements de crédit	-17 731	1 598
Clientèle	-2 154	58 504
Opérations sur titres	-15	-
Total	**-19 900**	**60 102**

Tableau n° 16 : Ventilation des engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	Entreprises liées		Entreprises lien de participation	Autres	Total
	Amont	Aval			
Engagements donnés					
Engagements de financement	**-**	**-**	**-**	***272 993***	***272 993***
– En faveur des établissements de crédit	-	-	-	-	-
– En faveur de la Clientèle	-	-	-	272 993	272 993
Engagements de garantie	**-**	**-**	**-**	***4 627***	***4 627***
– D'ordre d'établissement de crédit	-	-	-	677	677
– D'ordre de la Clientèle	-	-	-	3 950	3 950
Engagements sur titres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

– Titres acquis avec faculté de reprise	-	-	-	-	-
– Autres engagements donnés	-	-	-	-	-
Engagements reçus					
Engagements de financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
– Reçus des établissements de crédit	-	-	-	-	-
– Reçus de la clientèle					
Engagements de garantie	***89 807***	**-**	**-**	***1 158 507***	***1 248 314***
– Reçus des établissements de crédit	89 807	-	-	1 158 507	1 248 314
– Reçus de la clientèle	-	-	-	-	
Engagements sur titres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
– Titres vendus avec faculté de reprise	-	-	-	-	-
– Autres engagements reçus	-	-	-	-	-
Engagements donnes ne figurant pas au hors bilan	***119 000***	**-**	**-**	**-**	***119 000***
• Reçus d'établissements de crédit	119 000	-	-	-	119 000
– En faveur de la Clientèle	-	-	-	-	-
– Autres valeurs affectées en garantie	-	-	-	-	-
Engagements reçus ne figurant pas au hors bilan	**-**	**-**	**-**	***2 625 013***	***2 625 013***
– En faveur des établissements de crédit	-	-	-	-	-
– Garanties reçues de la clientèle	-	-	-	2 625 013	2 625 013
– Autres valeurs reçues en garantie	-	-	-	-	-

Engagements Hors-Bilan sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	**Couverture Marché de gré à gré Opérations de taux intérêts Swaps**	**Couverture Marché de gré à gré Opérations de taux intérêts Collar & Caps**	**Couverture Marché de gré à gré Opérations de taux intérêts Options**
< 5 ans	-	107 000	-
> 5 ans	-	12 000	-
Total	**-**	**119 000**	**-**
Juste valeur des instruments financiers	-	22	-
Contreparties		La banque postale	

Tableau n° 17 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	**Avant impôts**	**Impôts**	**Après impôts**
Résultat courant	32 769	10 444	22 324
Résultat exceptionnel	-	-	-
Participation des salariés	-52	-17	-35
Résultat comptable	**32 717**	**10 428**	**22 289**

Incidence des dispositions fiscales (en milliers d'euros)

Résultat net de l'exercice	22 289
+dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
-reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
-réduction d'impôt du fait des dotations	
+augmentation d'impôt du fait des reprises	
Résultat hors dispositions fiscales	**22 289**

Accroissement et Allègement de la Dette Future d'impôts

Nature des différences temporaires (en milliers d'euros)	**Montant**
Accroissements	
Provisions réglementées	
Amortissements dérogatoires	
Total accroissement de la dette future d'impôts	-
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	5 051
Autres différence temporaires	1 327
C3S	230
Total allègement de la dette future d'impôts	**6 609**

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

À l'assemblée générale
BPE S.A.
62 rue du Louvre
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPE SA. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations- Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisionnement du risque de crédit

Risque identifié

BPE constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle pour les créances correspondant aux encours douteux compromis. Pour les créances douteuses, les dépréciations sont estimées sur une base statistique, en retenant un taux de provisionnement issu d'une approche déclinée par nature de garantie, ou sur une base individuelle pour certains dossiers.

Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 2.8. « Prêts et créances et risques de crédit » de l'annexe aux comptes annuels. Au 31 décembre 2020, les encours douteux compromis et douteux s'élèvent respectivement à 48 millions d'euros et 32,8 millions d'euros, et les dépréciations associées à 23,2 millions d'euros et 4,7 millions d'euros, comme indiqué dans le tableau n°14 « Risque de crédit clients - Ventilation par type de contrepartie des clients douteux et douteux compromis » de l'annexe aux comptes annuels.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ainsi que pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Nous avons considéré que le provisionnement du risque de crédit constituait un point clé de l'audit en raison :
- de l'importance des opérations avec la clientèle à l'actif du bilan ;
- des modalités de détermination des dépréciations, qui sont fondées sur des estimations, qu'il s'agisse des pertes en cas de défaut, des flux futurs recouvrables ou de la valeur des garanties.

Procédures mises en amure en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la direction pour identifier les créances douteuses et évaluer le montant des dépréciations sur encours douteux et douteux compromis.
Nous avons testé l'efficacité des contrôles mis en œuvre par la banque, jugés comme clés au regard de :
- l'identification des encours douteux,
- l'évaluation des flux recouvrables et de la valeur des garanties reçues,
- la correcte application des modalités de provisionnement définies aux encours douteux ou douteux compromis à la clôture,
- l'intégrité de leur traduction en comptabilité.

Nous avons également pris connaissance du fonctionnement des comités spécialisés de la banque chargés du suivi des créances douteuses et contentieuses et nous avons

examiné la documentation justifiant le niveau des dépréciations constituées pour un échantillon de dossiers.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D-441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPE S.A. par vos assemblées générales du 30 mai 2017 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 1er octobre 2013 pour le cabinet KPMG S.A.
Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n ° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly- sur-Seine et Paris La Défense, le 12 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jérôme-Éric Gras

KPMG S. A
Marie-Christine Jolys

VI.— Rapport de gestion

Un rapport de gestion est mis à la disposition du public, au siège social, 62 rue du Louvre 75002 Paris.